

Bibliothèque de **XXX**

Coordonnées

**CONVENTION DE PRÊT
OUTILS DE LECTURE DAISY**

ENTRE

La bibliothèque **XXX** au sein de la Communauté de communes **XXXX** représentée par
Madame, Monsieur **XXXXX** en qualité de **Président**

Ci-après désigné « la Communauté de communes »

ET

Madame ou Monsieur **XXXXXX**

Ci-après désigné comme « l'Emprunteur »

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 : Objet

Dans le cadre du prêt d'outils de lecture Daisy proposé par le Département du Puy-de-Dôme, la Bibliothèque de XX met à disposition gratuitement de Madame, Monsieur XX, le matériel suivant :

□ Lecteur Daisy Victor Reader Stratus 4

ARTICLE 2 : Durée du prêt

La Bibliothèque met à disposition de Madame, Monsieur XXXX un outil de lecture Daisy pour la période suivante :

Du XX/XX/XXXX
Au XX/XX/XXXX

ARTICLE 3 : Obligations de l'emprunteur

L'emprunteur est responsable de l'outil de lecture Daisy que la Communauté de communes lui prête gratuitement.

L'emprunteur s'engage à fournir à la Communauté de communes une attestation d'assurance responsabilité civile afin de couvrir d'éventuelles dégradations.

L'emprunteur s'engage à prendre soin du matériel décrit dans l'article 1 et à rapporter à la Communauté de communes, toute détérioration survenue lors de son utilisation. L'emprunteur ne procédera de lui-même à aucune réparation mais ramènera à la Communauté de communes l'outil détérioré ou hors d'usage. Son assurance responsabilité civile sera alors engagée. Dans le cas contraire, il devra remplacer l'outil par un modèle identique.

De plus l'emprunteur veillera à conserver en lieu sûr cet outil, comme il le ferait pour du matériel lui appartenant.

Par ailleurs, l'emprunteur est prié de signaler toute détérioration aux accessoires fournis avec les outils.

Valeur du matériel : 450€

ARTICLE 4 : Utilisations de l'outil de lecture Daisy

L'emprunteur s'engage à utiliser l'outil de lecture Daisy mis à sa disposition pour son usage personnel, individuel ou familial.

L'emprunteur utilisera l'outil de lecture Daisy en respectant les règles suivantes :

- respecter le droit d'auteur et les droits voisins
- ne pas contourner les systèmes de sécurité, ne pas introduire des programmes virus, espions ou nuisibles

L'emprunteur

Pour la Communauté de Communes de XX,